

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIGNA

Mardi 11 avril 2023 à 19h30
Salle communale de la Mairie

Présents : Mrs GAY Jean-Christophe, CHATEL Aurélien, MARIOTTE Raymond,
PERROT Mickaël, NICOD Marc, VERNIER Guy ,
Mmes GIROD Stéphanie, MARECHAL Léa,

Excusées : VILLANCHER Béatrice, EURIN Céline - Absent : BALLAND Régis –
Secrétaire : GIROD Stéphaie

Date de convocation du Conseil municipal 3 avril 2023

➤ **Approbation du compte rendu précédent**

➤ **Compte rendu réunion(s) extérieure(s)**

- Syndicat des eaux : augmentation de 0.05 cts en plus du lissage prévu car hausse des travaux
- CCPJ

♦ **Voirie :**

Prise en charge des travaux demandés Rue du Prélion dans sa totalité : 23715 €

♦ **Social**

Propositions d'ateliers de nos partenaires : ABRAPA + ADMR

ABRAPA :

- Des ateliers thématiques à destination des seniors :
 - La mémoire en jeu : 6 séances de 2h
 - Vitalité et gourmandise : 8 séances de 8h
 - Happy Tab : 12 séances de 2h + Happy Tab'2 perfectionnement : 6 séances de 2h
 - Atout'Age Eco-citoyen : 6 séances de 2h
- Des propositions d'animations ponctuelles ou co-construites :
 - Voyage en Terre virtuelle : 1 séance de 1h
 - La maison à jouer : 2h
 - La maison à jouer ouvre ses portes : 2h
 - Les instants bien-être : durée à définir
 - Le coffre à jouer : durée à définir



Projets et sorties proposées par l'Espace de Vie Sociale

- Actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité :
 - Ateliers parents Rivalité frères/sœurs
 - Temps de rencontre parents-enfants
- Sorties découverte et culturelles :
 - Visite de 3 ateliers de bouche (Balnod et St Amour)
 - Visite du théâtre suivie du spectacle « Le berger des Sons » avec Alain Larribet
 - Visite du parc des oiseaux et spectacle des oiseaux en vol à Villars les Dombes
- Voyage Seniors en vacances avec l'ANCV :
 - Projet pour un séjour 5 jrs / 4 nuits à Chamonix du 4 au 8/09/2023
- Projets transversaux :
 - Chapiteau
 - Forum de l'emploi



France Services à St Amour a réouvert le 28 mars 2023

- Sictom

La déchèterie de Beaufort est de nouveau ouverte

- **Déchetterie Beaufort**

- ↪ **Horaires période haute (du 3 avril 2023 au 28 octobre 2023)**

- **Mercredi** : 9 h 00 - 12 h 00 // 13 h 30 - 17 h 30

Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00 // 13 h 30 - 17 h 30

Samedi : 9 h 00 - 12 h 00

- **Déchetterie De Saint-Amour**

- ↪ **Horaires période haute (du 3 avril 2023 au 28 octobre 2023)**

- **Mardi** : 9 h 00 - 12 h 00 // 13 h 30 - 17 h 30

Jeudi : 9 h 00 - 12 h 00 // 13 h 30 - 17 h 30

Samedi : 13 h 30 - 17 h 30

➤ **Transfert de la compétence planification du plan local d'urbanisme**

M. le Maire rappelle,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR, notamment son article 136,

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.213-3,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16,

Vu la délibération 2023-2 en date du 25 janvier 2023 relative à la prise de compétence en matière de PLUi par la Communauté de communes Porte du Jura, approuvée à la majorité,

Monsieur le Maire expose,

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite ALUR, organise le transfert de la compétence de la « planification » par le biais de documents d'urbanisme en modifiant l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales.

L'alinéa II de l'article 136 de la Loi ALUR prévoit que : « La Communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence de la planification en matière d'urbanisme, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans un délai de 3 mois ».

La compétence « planification » permettra l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui est un document d'urbanisme qui définit, sur la base d'un projet d'aménagement d'ensemble, les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Il doit être regardé comme un outil collaboratif et fédérateur, facilitant l'articulation avec l'ensemble des documents supra-locaux qui s'imposent au territoire et notamment le SCOT en cours d'actualisation.

Dès lors, la mise en œuvre d'une démarche de PLUi permet :

- D'appuyer la cohérence des politiques publiques d'aménagement sur le territoire, en permettant d'adapter l'échelle de la planification aux enjeux et à la réalité du territoire

communautaire (démographie, habitat, développement économique, déplacements, limitation de l'étalement urbain, qualité des paysages, biodiversité, environnement, etc.) ;

- De développer la solidarité et l'identité territoriale, en favorisant un développement équilibré du territoire, et en renforçant l'esprit communautaire à travers le sentiment d'appartenance à un ensemble territorial homogène, permettant de répondre à l'enjeu collectif de réduction de la consommation d'espaces ;
- De se substituer aux communes qui devraient le cas échéant réviser leur PLU à leur charge.

La Communauté de communes Porte du Jura s'engage :

- à définir une charte de gouvernance permettant la prévision et l'organisation de la collaboration dans l'élaboration de ce PLU avec les communes.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE, 9 voix pour et 1 abstention**, le transfert de la compétence « planification du plan local d'urbanisme » à la Communauté de communes Porte du Jura ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ Renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale

Le mandat de trois ans des membres de la commission de Contrôle des listes électorales, ayant débuté à l'issue du dernier renouvellement général des conseils municipaux en 2020, arrive à échéance cette année. En vue du renouvellement de cette commission, il convient de procéder à la désignation de ses nouveaux membres ou de les maintenir. M. le Maire propose cette deuxième solution.

Déléguée de la commune : Mme MARECHAL Léa

Délégué de l'administration : M. FAVERGE Michel

Délégué du TJ : M. GUITON Paul

➤ Informations diverses

◆ Expo photos : 7-8-9 juillet 2023

◆ Révision tracteur du 17/04/2023 au 20/04/2023

➤ Question(s) Diverse(s) /

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La secrétaire de séance,

